

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 628f06

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Conseil de l'Europe propose l'élaboration d'un instrument juridique pour lutter contre le «crime pharmaceutique»

Moscou, 24.10.2006 – Réunis à Moscou les 23 et 24 octobre, les participants à la conférence «L'Europe contre les médicaments de contrefaçon», qui s'est déroulée dans le cadre de la présidence russe du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, ont avancé la proposition d'élaborer un instrument juridique pour lutter contre le crime pharmaceutique, y compris les médicaments de contrefaçon et d'autres produits médicaux afin de protéger la santé des Européens.

Les participants sont convenus que les éléments suivants devraient être pris en compte dans la préparation de la future convention :

- la définition des crimes pharmaceutique comme crime sérieux ;
- la pénalisation de la fabrication et de la distribution de médicaments contrefaits ;
- la mise en place d'un réseau de points de contact uniques dans tous les secteurs concernés, notamment les secteurs santé et de l'application des lois ;
- la mise en place des systèmes d'information obligatoires aux toutes signataires de la convention ;
- l'adoption au niveau national de dispositions permettant de contrôler la qualité des composants à usage pharmaceutique, les emballages, les processus de fabrication conformément aux normes établies par la Pharmacopée européenne ;
- une plus grande coopération entre les organes chargés de faire respecter les lois aux niveaux national et européen.

Les participants ont encouragé toutes autorités compétentes en la matière, les fabricants, les grossistes, les pharmaciens et les organisations gouvernementales et non gouvernementales à conjuguer leurs efforts pour prendre des mesures anti-contrefaçon efficaces. Ils ont aussi demandé aux gouvernements des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe d'informer le grand public des risques et des conséquences liés à la consommation de médicaments contrefaits.

Le texte de la déclaration sera disponible sur www.coe.int.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.